



COMMUNIQUÉ

DU COMITÉ D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

**KINSHASA, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
20 JUILLET 2023**

1. Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 du Protocole de la SADC sur la finance et l'investissement (FIP), le Comité d'évaluation par les pairs (PRP), composé des ministres responsables des finances et d'investissement et des gouverneurs des banques centrales, s'est réuni à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 20 juillet 2023 afin :
 - i) de faire le point des progrès accomplis par chaque État membre dans la mise en œuvre du cadre de convergence macroéconomique (CME) de la SADC ;
 - ii) de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations émanant des réunions précédentes du Comité, notamment celles préconisant des réformes structurelles et politiques ;
 - iii) de déterminer les risques et les possibilités pour les perspectives économiques de la région et concevoir des mesures stratégiques pour atténuer les risques ;
 - iv) d'examiner les rapports des missions d'évaluation par les pairs entreprises au Royaume du Lesotho, en République de Madagascar et en République du Malawi au cours de 2022/2023 ;
 - v) approuver la proposition de calendrier quadriennal des évaluations par les pairs à conduire auprès des États membres durant la période allant de 2023-24 à 2026-27.
2. Le Comité a noté que, durant la période considérée (2017-22), les États membres ont continué de mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à maintenir le cap en vue de la réalisation des cibles de convergence macroéconomique (CME) et qu'ils ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre des recommandations émises lors de ses réunions précédentes.

3. Le Comité a noté également que les États membres continuent de rencontrer des obstacles dans la poursuite des cibles de convergence macroéconomique du fait de la conjoncture économique mondiale et régionale difficile, marquée par la hausse des prix de l'énergie, des engrais, des produits alimentaires et d'autres produits de base. Les effets du changement climatique, auxquels s'ajoutent les impacts prolongés de la pandémie COVID-19 et le conflit russo-ukrainien constituent autant de facteurs qui ont à l'origine de la flambée de l'inflation alimentaire et des prix d'autres produits de base, qui se répercutent sur les coûts des intrants et l'inflation globale.
4. Le Comité a noté que les chocs extérieurs susmentionnés ont contribué à l'instabilité macroéconomique dans la région, notamment en creusant les déficits budgétaires, en abaissant de façon considérables les réserves internationales, en dépréciant les taux de change et en contribuant à l'envolée de l'inflation et de la dette extérieure. Le Comité a exprimé son inquiétude face à la chute de la production agricole qui a entraîné des pénuries alimentaires, l'inflation des prix alimentaires et la hausse de l'insécurité alimentaire. En conséquence, bien qu'ils aient affiché des signes de reprise et d'amélioration des performances en 2021, tous les États membres n'étaient pas encore en bonne voie pour atteindre la plupart des cibles de convergence macroéconomique en 2022.
5. Le Comité a examiné et approuvé les rapports des missions d'évaluation par les pairs et a recommandé des réformes structurelles et politiques pour le Royaume du Lesotho, la République de Madagascar et la République du Malawi. Il s'est félicité de l'engagement pris par les Autorités de ces trois États membres de mettre en œuvre les recommandations.
6. Le Comité a salué la République d'Afrique du Sud, la République de Maurice et la République-Unie de Tanzanie pour avoir entrepris les évaluations par les pairs du Royaume du Lesotho, de la République de Madagascar et de la République du Malawi respectivement.
7. Le Comité a également salué la République d'Afrique du Sud, la République d'Angola, la République du Botswana, la République démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini, la République de Maurice, la République du Mozambique, la République de Namibie, la République-Unie de Tanzanie, la République de Zambie et la République du Zimbabwe pour avoir continué à mettre en œuvre le Cadre de convergence macroéconomique et les recommandations formulées lors des précédentes évaluations par les pairs.
8. Le Comité a approuvé la liste des prochaines États membres qui feront l'objet d'une évaluation par les pairs durant 2023-24, à savoir : la République du Botswana, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la République de Namibie, leurs évaluateurs étant la République d'Angola, le Royaume d'Eswatini, la République du Zimbabwe et la République de Zambie respectivement.

9. Le Comité a exprimé sa gratitude à la République démocratique du Congo pour l'accueil et l'hospitalité chaleureux qu'elle a réservés aux délégués pendant la réunion du Comité d'évaluation par les pairs.

Kinshasa, République démocratique du Congo
20 juillet 2023